



PREFET DE L'EURE

**Arrêté n° SCAED-15-21 portant délégation de signature en
matière financière à M. Richard-Daniel BOISSON, sous-préfet des Andelys**

**Le préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU :

- la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 31 juillet 2014 nommant M. René BIDAL, préfet de l'Eure ;
- le décret du 30 juillet 2015 nommant M. Richard-Daniel BOISSON, sous-préfet des Andelys ;
- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2015 portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. René BIDAL, préfet de l'Eure, au 1^{er} septembre 2014 ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre de la gestion du budget du ministère de l'Intérieur, délégation de signature est donnée à M. Richard-Daniel BOISSON, sous-préfet des Andelys, pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait des dépenses relevant des attributions de la sous-préfecture des Andelys ("Résidence du sous-préfet" et "sous-préfecture") sur les crédits du programme 307 de l'U.O. préfecture titre 3.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard-Daniel BOISSON, sous-préfet des Andelys, la délégation qui lui est conférée à l'article 1^{er} sera exercée par M. Paul-Louis AMEZTOY, attaché d'administration, secrétaire général de la sous-préfecture des Andelys.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral SCAED-14-48 du 1^{er} septembre 2014 est abrogé.

ARTICLE 4 : M. le sous-préfet des Andelys et M. l'administrateur général des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le

31 AOUT 2015

Le préfet,

René BIDAL